# SYNTHESE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2017

<u>Etaient présents</u>: Mr VOISET Jean Maire, Mmes GOHIER Cindy adjointe, JUVIN Virginie, Mrs BOUYER Stéphane, VIAUD Alain, Mme GAILLARD Jennyfer, Mr LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents: Mrs MUSSARD Frédéric, THIBAULT Alain, GUENARD Jérôme (excusés).

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy.

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Vote des subventions communales.
- 2) Offre d'achat d'un bien communal.
- 3) Désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- à la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.
- 4) Orientations budgétaires (compte rendu de visite avec Mr PATISSIER).
- 5) Projet de mise en place d'un équipement sportif.
- 6) Sentiers pédestres (compte rendu de visite de Mr Charlycart de la Délégation à Nozay) & devis.
- 7) Devis pour l'entretien des cloches de l'église.
- 8) Devis pour réfection cheminée logement communal.
- 9) Questions diverses:
- a) Inscription au sein des Comités Consultatifs de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.
- b) Mutuelle intercommunale.
- c) SITC.
- d) Compte rendu de visite des représentants de l'assistance technique assainissement.
- e) Concours villes & villages fleuries (fleurissement).
- f) Logements vacants.

## Approbation du PV de la réunion du 17 janvier 2017.

1) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES: Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2017, article 6574:

ACAL de Juigné-des-Moutiers	130.00 €
Club de la Grée de Juigné-des-Moutiers	319.00 €
Les Sangliers Juigné-des-Moutiers	217.50 €
ADAR de Loire-Atlantique	110.00 €
Association Maintien à domicile de Moisdon-la-Rivière	21.00 €
Association Familiale Rurale de St Michel-&-Chanveaux	70.00 €
Comité des Fêtes de Juigné-des-Moutiers	80.00€
TAI TAO de Juigné-des-Moutiers	80.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Julien-de-Vouvantes	150.00 €

### **Article 65737**:

2) OFFRE D'ACHAT D'UN BIEN COMMUNAL: suite à la demande d'acquisition des parcelles cadastrées section ZL N° 29 & 43 sises « le Pavillon » formulée en janvier dernier, un second candidat s'est porté acquéreur desdits terrains. Il est donc suggéré d'attendre la ou les propositions tarifaires pour statuer sur l'acheteur le plus offrant. Le sujet sera revu à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES: Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire et conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il convient de

procéder au renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui comprend au moins un représentant choisi au sein de chaque Conseil Municipal.

Mr le Maire invite donc les élus à désigner une personne déléguée à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mr Jean VOISET demeurant 23, rue de la Mairie à JUIGNE-des-MOUTIERS en qualité de délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

4) ORIENTATIONS BUDGETAIRES: Suite à la rencontre avec le Trésorier le 9 février dernier afin d'évoquer les possibilités de restructuration de la salle communale de la Grée, ce dernier a confirmé les moyens pour la collectivité de réaliser lesdits travaux en contractant un emprunt sur une durée de 15 ans et en dissociant la part de TVA qui serait financée par un prêt relais sur 18 à 24 mois, remboursable dès lors que la Commune aura perçu la TVA sur travaux. A ce jour, il est encore difficile d'évaluer précisément le montant de l'emprunt du fait que toutes les demandes de subventions n'ont pas encore été traitées. En revanche, il y a lieu de réfléchir à nouveau sur le projet avant le dépôt de permis de construire et pour ce faire il a été convenu de se réunir le lundi 6 mars prochain à 18 h avec l'architecte afin de finaliser le projet et de lancer le dossier de permis de construire.

Deux banques ont été interrogées afin de connaître leurs conditions de prêt. La mairie est dans l'attente des éléments de réponse.

Les orientations budgétaires 2017 prévoiront le remboursement du capital des emprunts, l'acquisition d'un terrain à l'indivision Tessier (signature chez le notaire le 6/02/2017), les honoraires de l'architecte pour la salle ainsi qu'une partie des travaux de réhabilitation de la salle communale de la Grée, l'acquisition d'une portion de terrain dans le lotissement de la Grée en vue de l'aménagement d'une voirie en fond de lotissement.

Les recettes proviendront du FC TVA, de la dotation aux amortissements, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, de la vente des ruines au lieu-dit « le Pavillon » et d'une partie des subventions octroyées pour la restructuration de la salle communale.

<u>5) PROJET DE MISE EN PLACE D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF</u>: Le 26 janvier dernier, la Mairie a envoyé un courrier à la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval sollicitant un équipement pour l'aire de jeux: skate board ou terrain de bicross. Les services de la Com/Com ont adressé une réponse à cette demande le 8 février en précisant que la demande est acceptée et que le projet sera intégré dans le budget primitif 2017 de la Com/Com.

6) SENTIERS PÉDESTRES: Une rencontre a eu lieu avec le Service de l'Aménagement du Conseil Général concernant un projet de sentier piétonnier en bordure de la route départementale 34 en vue de rejoindre le village de la Croix Jarry et le chemin des Minerais. Après discussion, il semblerait qu'il soit bien difficile de réaliser un sentier piétonnier dans l'emprise actuelle du fossé. Pour bien faire, il faudrait empiéter sur le domaine privé, certes Mme de VILLEPIN n'a pas souhaité répondre favorablement à notre requête. La seule solution étant l'expropriation uniquement pour cette portion de terrain (2 mètres de largeur) pour permettre la réalisation du sentier. Il est donc suggéré d'adresser un courrier à la propriétaire l'informant de notre souhait de la rencontrer afin de lui proposer cette démarche. Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à une rencontre avec la propriétaire.

Par ailleurs, Mr Jean-Pierre LEGRAIS présente plusieurs devis pour la réalisation d'une passerelle nécessaire au sentier dénommé « les Loges » ainsi que des propositions pour l'achat de poteaux et le nécessaire (piquets, fil) à la réalisation d'une clôture. Après discussion, les élus donnent leur accord pour ces acquisitions d'environ 1300 € TTC près du fournisseur le mieux-disant. Des travaux de débroussaillage sont nécessaires sur une longueur d'environ 500 mètres et pour ce faire, il est proposé d'organiser une journée de bénévolat où sympathisants, randonneurs, bénévoles seraient conviés à prêter main forte. Des dates sont arrêtées pour les samedis 22 avril et 13 mai prochain. Des flyers, un avis sur le site internet et dans l'éclaireur paraîtront pour mentionner les modalités d'inscription (près de Mrs LEGRAIS J-P & VIAUD Alain). Par ailleurs un rendez-vous est programmé avec l'expert forestier en charge des biens de Mme DOMMEE ainsi que son tuteur le 2 mars prochain.

<u>7) DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'EGLISE</u>: Suite au rapport d'entretien de l'installation campanaire, il s'avère qu'après les dernières pannes constatées, il serait judicieux de remplacer l'appareil de tintement sur la cloche N° 1 dont le coût se chiffre à 1284.00 € TTC. Une seconde proposition est établie pour le remplacement du tableau de commande des cloches (coût 1 332.00 € TTC). Ces travaux sont moins urgents et pourraient être programmés sur 2018. Après échange, le Conseil Municipal décide de faire réparer l'appareil de tintement sur la cloche N° 1 pour un coût de 1284.00 € TTC.

8) DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA CHEMINÉE SUR LOGEMENT COMMUNAL: L'entreprise GUILLEMOT de la Chapelle Glain s'est déplacée au 6, rue d'Anjou afin d'évaluer les travaux à réaliser. Il faut démolir la hotte et repositionner une gaine inox double de diamètre 180 dans le conduit. Le coût des travaux se chiffre à 1 011.83 € (sans la reconstruction de la hotte qui pourrait être confiée aux services techniques). Avis favorable est donné pour cette réalisation.

Avant de passer aux questions diverses, un autre sujet non porté à l'ordre du jour car parvenu tardivement doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Il s'agit d'un avenant à la convention pour la constitution du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique par le SYDELA. En effet, la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion : « désormais un nouveau membre peut intervenir à tout moment, toutefois un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion. En conséquence, cette adhésion ne pourra prendre effet qu'à l'occasion du lancement d'une future procédure de passation d'un accord-cadre ou d'un marché public ».

Après discussion, le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer l'avenant N° 1 à la convention de constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

### 9) QUESTIONS DIVERSES:

- a) Inscription au sein des comités consultatifs de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval: Evoqué lors de la dernière réunion, les conseillers intéressés pour faire partie d'un ou plusieurs comités consultatifs sont priés de se faire connaître (économie-emploi-formation, équilibre et développement du territoire, culture-sports-loisirs, action sociale & santé, administration générale-finances & personnel). Après discussion, Mme Cindy GOHIER souhaite participer au comité consultatif « action sociale & santé » et Mr Jean-Pierre LEGRAIS intègre le comité « équilibre & développement du territoire ».
- <u>b) Mutuelle intercommunale</u>: Réunis le 30 janvier dernier, les élus membres du groupe de travail vont proposer un tel dispositif de mutuelle près des habitants des communes aux conditions suivantes: négociation et mise en concurrence des mutuelles par la Communauté de Communes pour le compte des communes volontaires avec signature des contrats directement entre les particuliers et la mutuelle retenue; l'ouverture de l'offre se ferait à toutes les personnes non couvertes par un dispositif de mutuelle obligatoire.

Avant de poursuivre les démarches, chaque commune doit se positionner et donner son accord pour adhérer ou non à ce dispositif. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion à ce dispositif.

- c) Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs: Lors d'un précédent bureau de Communauté de Communes, il a été rappelé les représentants de chaque commune à la structure SITC. Mr BOISSEAU président a signalé que la dernière réunion n'avait pas pu se faire, le quorum n'étant pas atteint ; il a insisté pour que chacun fasse l'effort de participer aux réunions ou de donner pouvoir en cas d'empêchement.
- d) Compte-rendu de visite de l'ATA (assistance technique à l'assainissement): En présence de Mme FONTENEAU et Mr TOURANCHEAU (agents du Conseil Général à l'ATA), il a été rappelé un arrêté interministériel du 21 juillet 2015 concernant les principales dispositions relatives au suivi et à l'auto-surveillance des systèmes d'assainissement de capacité inférieure à 120 kgs de DBO5 (2000 équivalent-habitants). De nouvelles dispositions sont applicables au 1er janvier 2016 ; elles obligent les communes à :
- \* Etablir un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées (point sur l'état du réseau d'assainissement) à une fréquence n'excédant pas 10 ans,

\* Toutes les autres missions (calendrier prévisionnel, transmission des données d'auto-surveillance, bilan annuel) sont réalisées par l'ATA.

Par ailleurs il est demandé qu'un cahier de vie soit rempli et conservé en mairie. Ce cahier retrace l'existence de la station (date de création, équivalent/habitants, les modifications intervenues, les dates d'intervention des curages etc...).

Actuellement 100 foyers sont raccordés sur le réseau eaux usées représentant l'équivalent de 240 habitants.

Les boues de la station doivent être curées tous les 10 ou 12 ans (réalisé en2015).

Il est rejeté environ 22 m3 d'eau dans la lagune sur une journée selon les comptages réalisés régulièrement.

Concernant le diagnostic, il serait souhaitable de le faire établir en 2018 (une liste exhaustive des cabinets nous a été fournie) mais au préalable il faudrait faire curer tout le réseau d'assainissement car il y a lieu de faire une radiographie de toutes les canalisations. Ces travaux n'ont jamais été réalisés depuis la mise en place de l'assainissement et pour le diagnostic, le réseau doit être net. Le diagnostic permettra de vérifier s'il y a des infiltrations, si le pluvial passe dans le réseau « eaux usées » etc...

Un devis a été demandé près de VEOLIA pour le curage (pas de chiffrage à ce jour).

e) Concours des villes & villages fleuris (fleurissement): Le Conseil Général a adressé un dossier de préinscription à la proposition à la 1ère fleur du concours « villes et villages fleuris » ou l'autre possibilité consiste à demander un diagnostic et conseils par le CAUE/44 gratuitement sur une demi-journée avec les élus et techniciens du CAUE. Il est abordé la qualité des espaces publics et leur aménagement paysager, les problématiques rencontrées, les améliorations possibles. Les élus souhaitent qu'un diagnostic soit établi par le CAUE/44. Il charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette inscription.

Concernant le fleurissement, il serait souhaitable de réfléchir à « l'arrosage des fleurs l'été » en période de congés de l'agent technique? Comment le Conseil Municipal souhaite assurer ces tâches pendant les vacances d'été? A chacun d'y réfléchir pour que les fleurs ne dépérissent pas. Des solutions devront être trouvées.

<u>f) Logements vacants</u>: Déjà évoqué voici un ou deux ans ; ne serait-il pas envisageable de mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants afin de décider les propriétaires à rénover pour louer ou à vendre le bien en l'état afin d'éviter tous ces logements vacants. Chacun va devoir y réfléchir. La mairie a sollicité près de la DGFIP le listing des logements vacants sur le territoire communal.

g) Local destiné aux jeunes de la Commune: Plusieurs adolescents habitant la Commune désireux de se retrouver en journée ou le soir dans un local dénommé « foyer de jeunes » sollicitent la Commune pour la mise à disposition d'une salle ou d'un local. Après réflexion et échange, les élus ne sont pas en mesure de satisfaire la demande dans l'immédiat car tous les bâtiments publics sont occupés. En revanche en 2018, un bâtiment se libérera après la réhabilitation de la salle communale et pourrait faire l'objet d'une convention de mise à disposition à la future association. De son côté, Mmes Cindy GOHIER et Jennyfer GAILLARD s'engagent à recenser l'ensemble des jeunes en âge d'adhérer à ce foyer de jeunes.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Mardi 21 mars 2017 à 20 h. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45 MN